

METTLER TOLEDO FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Système Global Harmonisé

Solution tampon pH 4.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Solution tampon pH 4.01
Code du produit 52118020, 51302069, 51302083, 51350004, 51350018, 51350032, 51350042

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Mettler-Toledo GmbH
Im Langacher 44
CH-8606 Greifensee
Switzerland
Tel: +41 22 567 53 22
Fax: +41 22 567 53 23
Email: ph.lab.support@mt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463

Date d'émission 29.11.2017

Version GHS 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement -
Mentions de danger Aucun(e).
Conseils de prudence Aucun(e).
Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution tampon.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|---------------------------------|-----------|--------------------|---|
| Eau déionisée | 95% - 99% | | No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2 |
| Hydrogénophthalate de potassium | 1% - 2.5% | | No.-CAS: 877-24-7 No.-CE: 212-889-4 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Rincer la bouche. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.
Couleur Rouge.
Odeur Aucun(e).

| | |
|--|-----------------------|
| Seuil olfactif | Non déterminé. |
| pH: | 4 |
| Point/intervalle de fusion: | Non déterminé. |
| Point/intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | Non déterminé. |
| Vitesse d'évaporation: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites d'explosivité: | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité gazeuse: | Non déterminé. |
| Densité relative: | Non déterminé. |
| Hydrosolubilité: | complètement miscible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Viscosité: | Non déterminé. |
| Propriétés explosives: | non dangereux(se) |
| Propriétés comburantes: | Aucun(e) |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------------------------|
| Caractéristiques Générales du Produit | Pas d'information disponible. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|--------------------------------------|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | Non demandé. |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucun(e). |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------|--|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Eau déionisée (CAS 7732-18-5) Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN) Hydrogénophthalate de potassium (CAS 877-24-7) Oral LD50 Rat > 3200 mg/kg (NLM_CIP) |
|-----------------------|--|

| | |
|--|---|
| Corrosion/irritation cutanée | Pas d'irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas d'irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Aucun(e). |
| Cancérogénicité | Donnée non disponible. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Donnée non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Donnée non disponible. |
| Informations sur les voies d'exposition probables | dermale |
| Autres données | Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration présente. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|--|--|
| 12.1. Toxicité | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Devrait être biodégradable. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Une bioaccumulation est peu probable. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). |
| 12.6. Autres effets néfastes | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. |
| Emballages contaminés | Eliminer comme le produit non utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|----------------------------|---|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |
| IATA | Non réglementé. |
| Autres Informations | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|------------------------------------|--|
| Informations réglementaires | Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. |
|------------------------------------|--|

| | |
|--|---------|
| Hydrogénophthalate de potassium (CAS 877-24-7) | |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |

| | |
|---|--------------|
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique | Non demandé. |
|---|--------------|

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|--|---|
| Signification des abréviations et acronymes utilisés | CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) |
| Les principales références bibliographiques et sources de données | L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. |
| Procédure de classification | Méthode de calcul. |
| Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 | Aucun(e). |

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

METTLER TOLEDO FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Système Global Harmonisé

Solution tampon pH 7.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Solution tampon pH 7.00
Code du produit 52118023, 51350006, 51350020, 51302047, 51302084, 51350034, 51350044

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Mettler-Toledo GmbH
Im Langacher 44
CH-8606 Greifensee
Switzerland
Tel: +41 22 567 53 22
Fax: +41 22 567 53 23
Email: ph.lab.support@mt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463

Date d'émission 29.11.2017

Version GHS 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement -
Mentions de danger Aucun(e).
Conseils de prudence Aucun(e).
Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution tampon.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|--|------------|--------------------|---|
| Eau déionisée | 99% - 100% | | No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2 |
| Hydrogénophosphate de sodium dihydraté | 0.1% - 1% | Eye Irrit. 2 H319 | No.-CAS: 10028-24-7 No.-CE: 231-448-7 |
| Dihydrogéoorthophosphate de potassium | 0.1% - 1% | | No.-CAS: 7778-77-0 No.-CE: 231-913-4 No REACH: 01-2119490224-41 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Rincer la bouche. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------------|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Vert. |
| Odeur | Aucun(e). |
| Seuil olfactif | Non déterminé. |
| pH: | 7 |
| Point/intervalle de fusion: | Non déterminé. |
| Point/intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | Non déterminé. |
| Vitesse d'évaporation: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites d'explosivité: | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité gazeuse: | Non déterminé. |
| Densité relative: | Non déterminé. |
| Hydrosolubilité: | complètement miscible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Viscosité: | Non déterminé. |
| Propriétés explosives: | non dangereux(se) |
| Propriétés comburantes: | Aucun(e) |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Caractéristiques Générales du Produit | Pas d'information disponible. |
|---------------------------------------|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | Non demandé. |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucun(e). |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Eau déionisée (CAS 7732-18-5) Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN) Dihydrogéoorthophosphate de potassium (CAS 7778-77-0) Oral LD50 Mouse = 1700 mg/kg (IUCLID) |
| Corrosion/irritation cutanée | Pas d'irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas d'irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Aucun(e). |
| Cancérogénicité | Donnée non disponible. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Donnée non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Donnée non disponible. |
| Informations sur les voies d'exposition probables | dermale |
| Autres données | Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration présente. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|------------------------------------|--|
| 12.1. Toxicité | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Devrait être biodégradable. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Une bioaccumulation est peu probable. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

| Dihydrogéoorthophosphate de potassium (CAS 7778-77-0) | |
|--|---------|
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de données

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité.

METTLER TOLEDO FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Système Global Harmonisé

Solution tampon pH 9.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Solution tampon pH 9.21
Code du produit 52118025, 51350008, 51350022, 51350036, 51350046, 51302070, 51302085

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Mettler-Toledo GmbH
Im Langacher 44
CH-8606 Greifensee
Switzerland
Tel: +41 22 567 53 22
Fax: +41 22 567 53 23
Email: ph.lab.support@mt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463

Date d'émission 29.11.2017

Version GHS 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement -
Mentions de danger Aucun(e).
Conseils de prudence Aucun(e).
Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution tampon.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|---|-----------|--|--|
| Eau déionisée | 95% - 99% | | No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2 |
| Tétraborate de sodium décahydraté; Borax décahydraté | 1% - 2.5% | Repr. 1B H360 (FD) [Repr1B_FFDD: C ≥ 8,5 %] | No.-CAS: 1303-96-4 No.-CE: 215-540-4 No.-Index: 005-011-01-1 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Rincer la bouche. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Tétraborate de sodium décahydraté; Borax décahydraté (CAS 1303-96-4)

| | |
|--|-------------------------------|
| France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME) | 5 mg/m ³ TWA [VME] |
|--|-------------------------------|

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Bleu. |
| Odeur | Aucun(e). |
| Seuil olfactif | Non déterminé. |
| pH: | 9.2 |
| Point/intervalle de fusion: | Non déterminé. |
| Point/intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | Non déterminé. |
| Vitesse d'évaporation: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites d'explosivité: | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité gazeuse: | Non déterminé. |
| Densité relative: | Non déterminé. |
| Hydrosolubilité: | complètement miscible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Viscosité: | Non déterminé. |
| Propriétés explosives: | non dangereux(se) |
| Propriétés comburantes: | Aucun(e) |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------------------------|
| Caractéristiques Générales du Produit | Pas d'information disponible. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|--------------------------------------|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | Non demandé. |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucun(e). |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Eau déionisée (CAS 7732-18-5) Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN) Tétraborate de sodium décahydraté; Borax décahydraté (CAS 1303-96-4) Dermal LD50 Rabbit > 10000 mg/kg (JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 3493 mg/kg (NZ_CCID) |
| Corrosion/irritation cutanée | Pas d'irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas d'irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Aucun(e). |
| Cancérogénicité | Donnée non disponible. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Donnée non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Donnée non disponible. |
| Informations sur les voies d'exposition probables | dermale |
| Autres données | Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration présente. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|--|
| 12.1. Toxicité | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Devrait être biodégradable. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Une bioaccumulation est peu probable. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

| Tétraborate de sodium décahydraté; Borax décahydraté (CAS 1303-96-4) | |
|---|------------|
| EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Minimum Purity | 990 g/kg 8 |

| | |
|---|--|
| EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Specific Provisions | When assessing the application for authorisation of a product in accordance with Article 5 and Annex VI, Member States shall assess, when relevant for the particular product, the populations that may be exposed to the product and the use or exposure scenarios that have not been representatively addressed at the Community level risk assessment. When granting product authorisation, Member States shall assess the risks and subsequently ensure that appropriate measures are taken or specific conditions imposed in order to mitigate the identified risks. Product authorisation can only be granted where the application demonstrates that risks can be reduced to acceptable levels. Member States shall ensure that authorisations are subject to the following conditions: 1. Products authorised for industrial and professional use must be used with appropriate personal protective equipment, unless it can be demonstrated in the application for product authorisation that risks to industrial and/or professional users can be reduced to an acceptable level by other means. 2. In view of the risks identified for the soil and aquatic compartments, products shall not be authorised for the in situ treatment of wood outdoors or for wood that will be exposed to weathering, unless data is submitted to demonstrate that the product will meet the requirements of Article 5 and Annex VI, if necessary by the application of appropriate risk mitigation measures. In particular, labels and/or safety-data sheets of products authorised for industrial use shall indicate that freshly treated timber must be stored after treatment under shelter and/or on impermeable hard standing to prevent direct losses to soil or water and that any losses must be collected for reuse or disposal |
| EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Product Type | Product type 8 (details in Commission Directive 2012/40/EU) |
| EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Expiry Dates | Expiration date: August 31, 2021 Product type 8 |
| EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances | 8 - Wood preservatives (Commission Directive 2009/91/EC) |
| EU - REACH (1907/2006) - Submitted Annex XV Dossiers for Proposals for Substances of Very High Concern (SVHC) | Annex XV dossier submitted by Denmark (CMR) |
| EU - REACH (1907/2006) - Annex XIV (Authorization List) Recommendations by ECHA | Toxic to reproduction Category 1B, Article 57c (Sixth list of Annex XIV recommendations by ECHA) |
| EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances | Use restricted. See item 30. |
| EU - REACH (1907/2006) - Appendix 6 - Reproductive Toxicants: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2) | Present |
| EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC) for Authorisation | Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (603-411-9) |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|--|--|
| Signification des abréviations et acronymes utilisés | CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) |
| Les principales références bibliographiques et sources de données | L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. |
| Procédure de classification | Méthode de calcul. |
| Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 | H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| Clause de non-responsabilité | Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. |

